



Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	22/05/2026
Certifié exécutoire le	02/06/2026
Date d'affichage	04/06/2026
Envoyé en préfecture le	04/06/2026

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Affieux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, COIGNAC Sébastien, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine.

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à ENSERGUEIX Jean-François), BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), GARAI Daniel (représenté), LARIVIERE Chrystel (représentée), LEGRAIN Olivier, PEYRAMAURE Pierre (représenté), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Secrétaire : PETIT Christophe.

53-2026 Désignation des représentants élus pour la mise en œuvre et le suivi de la convention de Pacte territorial – France Rénov' (PIG) Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze

Le service public de la rénovation de l'habitat est exercé depuis le 1^{er} janvier 2025 selon les modalités encadrées par la convention de Pacte territorial -France Rénov'- Programme d'Intérêt Général (PIG)- Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze.

Cette convention a été co-signée le 31/01/2025 par :

- La Préfecture de la Corrèze
- Le Conseil départemental de la Corrèze
- Les sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :
 - Tulle Agglo, désigné maître d'ouvrage de l'opération programmée agissant pour le compte de six EPCI suivantes :
 - Communauté de communes du Pays d'Uzerche
 - Communauté de communes Midi Corrèzien
 - Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne
 - Haute-Corrèze communauté
 - Communauté de communes Ventadour Egletons Monédière
 - Communauté de communes Vézère Monédières Millesources.

Cette convention de Pacte territorial – France Rénov' Haute, Moyenne, Midi Corrèze est établie pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Elle cadre la stratégie de mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat sur le territoire Haute, Moyenne et Midi Corrèze à travers trois volets :

- **Volet 1 : Dynamique territoriale** afin de mobiliser les ménages et professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat
- **Volet 2 : Information, conseil et orientation**

Ce volet est mis en œuvre par le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de la Corrèze dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Ce service est identifié par les espaces conseils France Rénov'.

- **Volet 3 : Accompagnement**

Ce dernier volet est facultatif. Il est mis en œuvre, aux choix des sept EPCI et selon leur calendrier de fin d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Des conventions spécifiques au volet accompagnement sont alors établies avec l'ANAH. Elles précisent notamment les objectifs d'accompagnement des EPCI par publics ciblés (propriétaires occupants, bailleurs et co-propriétés) et par thématique (énergie, adaptation/accessibilité, lutte contre l'habitat insalubre).

Dispositifs en cours lors de la signature de la convention PACTE et date de fin :

- Tulle Agglo : OPAH – 31/12/2025
- CC du Pays d'Uzerche : OPAH – 31/12/2025
- CC Ventadour Egletons Monédières : PIG – 31/12/2025
- CC Midi Corrèzien : OPAH – 01/09/2027
- CC Xaintrie Val'Dordogne : OPAH – 31/08/2027
- Haute-Corrèze communauté : OPAH – 31/08/2027
- CC Vézère Monédières Millesources : OPAH – 31/08/2027

Une convention d'entente intercommunale pour le portage du service public France Rénov' – Service intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze co-signée par les sept EPCI précise la mise en œuvre de la convention PIG Pacte Territorial sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Dans ce cadre, des représentants élus sont à désigner dans chaque EPCI.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5221-1, et L.5221-2 relatifs aux conventions d'entente intercommunale,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu la délibération 136-2024 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 relatif à la mise en œuvre d'une convention de programme d'intérêt général « Pacte Territorial France Rénov' »

Vu la convention de Pacte territorial – France Rénov' Programme d'intérêt général Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze, période du 01/01/2025 au 31/12/2029, signée le 31/01/2025 entre la communauté d'agglomération de Tulle, les communautés de communes du Pays d'Uzerche, Midi Corrèzien, Xaintrie Val'Dordogne, Haute Corrèze Communauté, Ventadour Egletons Monédières, Vézère Monédières Millesources, le Conseil départemental de la Corrèze et la Préfecture de la Corrèze.

Le Conseil communautaire est invité à :

- **Approuver la désignation de Monsieur Bernard RUAL en tant que représentant titulaire du partenariat**
- **Approuver la désignation de Madame Alexia LEGRAIN en tant que représentante suppléant du partenariat et remplaçant Madame Estelle Bouchot précédemment désignée par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2024**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 01 juin 2026

Paraphe



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-200066645-20260601-532026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2026

Feillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Fait à Treignac le 04/06/2026
Le Président, Philippe JENTY

